

**COMMUNE de GRANDFRESNOY**  
**COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Vendredi 05 avril 2019**

*Le cinq avril deux mille dix-neuf les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur le Maire WASYLYZYN Ivan.*

*Ils ont :*

*-- approuvé le compte administratif 2018 qui laisse apparaître un excédent en section de fonctionnement de 222 448,19€ et un excédent en section d'investissement de 61 061,57 € ;*

*-- acquiescé le compte de gestion 2018 pour un résultat de clôture de 283 509,76 € ;*

*-- décidé d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 640 779,11 € en report de fonctionnement ;*

*-- choisi de maintenir comme suit les taux des taxes des contributions directes : Taxe d'habitation : 16,80%, Taxe Foncière : bâti 22,67%, Taxe Foncière non bâti : 42,24% ;*

*-- accepté le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recette à 1 758 294,23 € en section de fonctionnement, et 630 187,69€ en section d'investissement ;*

*-- attribué des subventions aux associations locales comme suit : Tennis-club Grandfresnoy/Chevrières = 500 €, Familles Rurales = 750 €, Association des deux montagnes = 300 €, AS Judo Jujitsu = 2 000 €, APE = 500 €, USCGF = 6 500€, Bibliothèque scolaire et municipale = 1 250 €, Club Fleurs de Printemps = 2 500 €, Run and Bike = 1 500 €, Coopérative scolaire = 3 200 €, Association Foncière de Remembrement = 1 000 € ;*

*-- fixé au samedi 08 juin 2019, le tirage des jurés d'assises de l'Oise pour l'année 2020 ;*

*-- refusé la proposition de la mutuelle AXA France comme mutuelle communale.*

Le Maire, Ivan WASYLYZYN

